

Dossier «clôturé et classé» de Kimia Mining : un pétard mouillé contre Jean-Félix Mupande, DG du CAMI

P. 5

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 485 du mercredi 22 au jeudi 23 septembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
Le média de l'émergence

Alliés et adversaires politiques

Tshisekedi et Katumbi devant les urnes en 2023

P. 2

Procès Matata : Cour constitutionnelle, entre défendre son honneur et servir les intérêts politiques

Gardienne de la légalité, la Cour constitutionnelle a rendez-vous avec l'Histoire dans le premier dossier pénal depuis sa création. Contre toute attente et passant outre l'avis de l'Assemblée plénière du Sénat, le parquet général près la Cour constitutionnelle a finalement fixé l'affaire "Bukanga-Lonzo" devant la Cour constitutionnelle. A la barre : l'ancien Premier ministre, le sénateur Matata Ponyo Mapon. Le sujet fait débat et divise les professionnels de droit. Entre défendre son honneur et servir les intérêts politiques, c'est aux neuf juges de la Cour constitutionnelle de trancher.

P. 4



PARLONS-EN

Savoir anticiper

ECONEWS

La vie intime et privée du Chef de l'Etat, Président de la République, est sur la place publique. Cela après qu'elle a été étalée sur la toile. Et la réaction maladroite de la Maison civile du Chef de l'Etat, sur ce qu'on peut désormais appeler «*Affaire Gisèle Mpela*», a apporté de l'eau au moulin sur ce qui disait tout bas sur les réseaux sociaux.

Des questions taraudent les esprits : la réplique de la Maison civile du Président de la République a-t-elle réfléchi ? N'est-elle pas venue corroborer les faits «*allégués*» sur les réseaux sociaux ?

En tout cas, en évoquant publiquement l'option de régler les différends – ...

(Lire page 2)

Devant la tribune de l'ONU, Tshisekedi vante les «*avancées importantes*» de l'état de siège

P. 3

Hausse des réserves de change : la BCC confirme l'apport de 1,5 milliards Usd du FMI

P. 12

Alliés et adversaires politiques

Tshisekedi et Katumbi devant les urnes en 2023

Ils sont alliés dans l'Union sacrée de la nation, tout en étant adversaires politiques. Dans la majorité parlementaire formée à la suite de la rupture de la coalition FCC-CACH, Moïse Katumbi Chapwe passe pour un allié insaisissable. Ses ambitions présidentielles – il ne s'en cache plus depuis un temps – gênent terriblement le Président de la République, Félix Tshisekedi, qui s'est déjà déclaré candidat pour un second mandat en 2023. Même si les deux visent la même cible, c'est-à-dire le fauteuil présidentiel, Félix Tshisekedi est obligé, bon gré mal gré, de supporter Katumbi. Sorti gagnant de la proposition de loi sur la «congolité qui pouvait l'écartier de la course présidentielle, Moïse Katumbi a sensiblement reconforté sa position. Pour l'instant, il s'attèle à construire son image de présidentiable aguerrri. En face, Félix Tshisekedi le laisse faire. En attendant sans doute de s'occuper de l'«homme de Kashobwe» lorsque sonnera le glas. Alliés et adversaires politiques, c'est fort probable que Tshisekedi et Katumbi prennent rendez-vous devant les urnes en 2023.

ECONEWS

L'élection présidentielle de 2023 promet d'être palpitante. Il se dessine clairement que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le président de la République et candidat pour un deuxième mandat, se trouvera face à Moïse Katumbi, ancien gouverneur de l'ex-Katanga et président du parti politique Ensemble pour la République. Les choses semblent se mettre en place au fil des jours. Félix Tshisekedi met l'infrastructure qu'il faut en place pour rempi-

ler. Pour lui d'ailleurs, affronter Moïse Katumbi serait un match amical.

Deux alliés qui se livrent dans une bataille électorale n'est pas une petite chose. Ce sont des acteurs qui se connaissent et qui peuvent se faire très mal pendant la campagne électorale. Les blessures risquent de ne pas se cicatriser pour permettre un retour à des relations normalisées.

Le bilan du Gouvernement Union sacrée de la nation que dirige le Premier ministre, Jean-Michel Sama

Lukonde, sera d'abord celui de Félix Tshisekedi.

De son côté, le président d'Ensemble pour la République ne se laisse pas faire. Selon plusieurs sources, l'ex-gouverneur de l'ex-Katanga, populaire et charitable, n'était pas animé de la volonté de se présenter à la présidentielle.

«Moïse Katumbi voulait qu'on le respecte et qu'on engage un dialogue dynamique pour 2023», a confié à Econews une source de son parti. Et d'ajouter : «Malheureusement, il y a eu cette proposition de loi sur la congolité qui a mis inutilement de l'huile sur le feu. Katumbi a donc jugé bon finalement de s'engager dans la course présidentielle, étant désormais convaincu que le camp de son partenaire est prêt à se lancer sur la ligne du départ pour la présidentielle».

LE JEU DES ALLIANCES

Autrement dit, Moïse Katumbi, qui était prêt à s'effacer dans l'intérêt de l'alternance, tient désormais à prouver à la face du monde et des Congolais qu'il n'est pas une quantité négligeable.

Avec son mégaparti politique, Ensemble pour la République, Moïse Katumbi tisse à pas feutrés sa toile. Son

passage réussi au gouvernement du Grand Katanga est un atout majeur qui pèse sur sa courbe de popularité qui s'étend sur l'ensemble du territoire national. Président de TP Mazembe, le premier club congolais de football, renforce son aura.

Dans le Grand Katanga, Katumbi passe pour un bon joker pour récupérer le pouvoir perdu après le départ de Joseph Kabila au terme de la présidentielle de décembre 2018. Ce qui rend de plus en plus probable une alliance avec le FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila.

Pour le moment, l'aile katangaise du FCC travaille sérieusement sur cette option. Il n'est pas exclu que Katumbi s'ouvre à d'autres forces politiques pour élargir ses chances à la présidentielle de 2023. A ce titre, un rapprochement avec l'aile dure de Lamuka, incarnée par Muzito et Fayulu, est toujours sur la table. En politique, l'impossible n'existe pas, dit-on.

C'est qu'en 2023, dans les urnes, le peuple congolais va s'exprimer sur sa préférence. Une confrontation Tshisekedi-Katumbi n'est plus une hypothèse de travail. C'est désormais une réalité politique réelle.

PARLONS-EN

Savoir anticiper

(Suite de la Une)

en tout cas s'il y en avait – en s'inspirant de l'arbre à palabres à l'africaine, la Maison civile du Chef de l'Etat est venue jeter de l'huile au feu, alimentant de plus belle la polémique.

Il y avait une autre façon de présenter le dossier sans forcément ternir l'image du Chef de l'Etat. Bref, la Maison civile n'a pas été à la hauteur. Croquant éteindre le feu, elle l'a plutôt ravivé.

C'est ici l'occasion d'interpeller l'entourage du Chef de l'Etat, autant son cabinet que la Maison civile qui gère ses relations familiales.

La personne du Président de la République, rappelle-t-on, est sacrée. Et elle ne peut jamais être jetée en pâture.

Certes, avant son accession à la magistrature suprême, le Chef de l'Etat avait sa vie privée. Portée à la fonction supérieure de l'Etat, il a changé de statut. Il incarne désormais la République Démocratique du Congo en sa qualité de garant de la nation. Son cabinet a la lourde mission de l'accompagner dans ses lourdes charges.

Tout compte fait, le cabinet du Chef de l'Etat doit se servir de ce malheureux incident pour recadrer son action. On voudrait le voir proactif, anticipant certains faits et gestes, avant que les réseaux sociaux, dont la percée est redoutable dans l'opinion publique, ne prennent le relais.

À l'Internet, rien ne se cache. C'est à une vitesse lumière que circulent désormais les infirmités – dans tous les sens d'ailleurs. C'est un flux d'infos de tous genres que le cabinet du Président de la République devra en mesure de gérer. C'est à cette tâche qu'ils sont grassement payés par la République.

Ce qui est arrivé doit donc servir de leçon. Le Chef de l'Etat doit être protégé. Et on ne peut pas tolérer que sa vie privée soit exposé de manière aussi vile.

Le journaliste Sosthène Kambidi interrogé comme témoin dans le meurtre d'experts de l'ONU en RDC

ECONEWS AVEC AFP

Un journaliste congolais a été interpellé et était interrogé mardi comme témoin à propos d'une vidéo du meurtre de deux experts des Nations Unies en mars 2017, rapporte l'AFP, citant le parquet militaire de Kinshasa. Le 12 mars 2017, l'Américain Michael Sharp et la Suédoise d'origine chilienne Zaida Catalan, deux jeunes experts missionnés par l'ONU pour enquêter sur des violences dans l'espace Kasai, ont été tués.

Une trentaine de personnes sont accusées d'avoir participé à ce meurtre. Mais le procès ouvert le 5 juin 2017 piétine. L'ONU a désigné un expert judiciaire pour accompagner la justice militaire congolaise.

Sosthène Kambidi, correspondant de l'AFP et du média congolais en ligne actualite.cd à Kananga, chef-lieu du Kasai-central, a été arrêté à Kinshasa dans sa chambre d'hôtel dans la nuit de lundi à mardi.

En fin d'après-midi mardi, il était «interrogé en visio-con-



La Suédoise Zaida Catalan et l'Américain Michael Sharp, deux experts des Nations Unies assassinés en 2017 dans l'espace Kasai.

férence par le mécanisme de suivi des attentats des Nations Unies comme renseignant (témoin, ndlr) parce que son nom a été cité par deux autres témoins», a déclaré à l'AFP un haut responsable du parquet militaire congolais.

«Pour la justice militaire congolaise, le journaliste Sosthène Kambidi est un renseignant important parce qu'il a été parmi les premières personnes qui détenaient la vidéo du meurtre de Zaida Catalan et Michael Sharp», a ajouté ce haut magistrat militaire.

Le journaliste «doit dire à la justice qui lui a remis la vidéo, comment il l'a obtenue», a insisté la source. «Était-il témoin direct? Était-il

en contact avec ceux qui avaient tué les deux experts? Était-il lui-même acteur? Il nous faut des réponses», a insisté le haut magistrat militaire.

A la question de savoir ce que fera le parquet militaire si le journaliste refuse de livrer ses sources, le haut magistrat a refusé de faire des commentaires.

RAPPEL DES FAITS

Le 12 mars 2017, des assaillants ont sommairement exécuté Zaida Catalan, une Suédoise, et Michael Sharp, un Américain, alors qu'ils documentaient, pour le compte du Conseil de sécurité de l'ONU, de graves violations des droits humains perpétrées dans la province du Kasai Central. Les casques bleus de l'ONU ont retrouvé leurs corps deux semaines plus tard près du village de Bunkonde. Leur interprète congolais, Betu Tshintela, est toujours porté disparu, de même que les trois chauffeurs de moto qui les accompagnaient – Isaac Kabuayi, Pascal Nzala et Moïse (nom de famille in-

connu). Le procès d'une cinquantaine de prévenus, s'est ouvert en juin 2017 devant un tribunal militaire de Kananga, la capitale provinciale, et une équipe spécialisée de l'ONU, le Mécanisme de suivi, y apporte soutien et conseil.

À l'époque, le gouvernement Kabila avait rapidement imputé ces meurtres à la milice Kamuina Nsapu. Mais un nombre croissant de preuves a mis en évidence le rôle de responsables de l'Etat, notamment grâce aux enquêtes menées par Human Rights Watch, aux reportages de Radio France Internationale (RFI) et de Reuters, ainsi qu'une investigation conduite par un consortium de médias internationaux connue sous le nom de «Congo Files».

Selon la version officielle des autorités de l'époque, Michael Sharp et Zaida Catalan ont été tués par des miliciens de la secte Kamuina Nsapu, alors en guerre contre l'armée régulière. Le conflit a fait 3.400 morts et des dizaines de milliers de déplacés entre septembre 2016 et mi-2017 dans la région du Kasai.

Devant la tribune de l'ONU, Tshisekedi vante les « avancées importantes » de l'état de siège

Retombées de l'état de siège décrété dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, la relance post-Covid, la tenue des élections en 2023. Autant de points que le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a développé mardi dans le discours qu'il a prononcé à la tribune des Nations Unies. Quant à l'état de siège, le Président de la République se félicite des « avancées importantes » enregistrées sur le terrain avec une nette neutralisation des groupes armés et la reddition de leurs éléments aux forces loyalistes.

HUGO I AMUSA

En marge de la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a vanté les grandes avancées enregistrées depuis la proclamation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. C'était aussi l'occasion pour le Président de la République de lancer un appel pour une « action mondiale » contre le terrorisme.

« Grâce à l'état de siège, des avancées importantes ont été réalisées, notamment la neutralisation de plusieurs centaines de miliciens », a déclaré Félix Tshisekedi.

Quant à la poursuite des opérations militaires dans les deux provinces en situation d'état de siège, le Chef de l'Etat promet de les étendre jusqu'au retour d'une paix du-

vable dans l'Est de la RDC. « L'état de siège ne sera levé que quand les circonstances qui l'ont motivé disparaîtront », a dit le Président Tshisekedi.

Dans son adresse, le Chef de l'Etat a également abordé la question liée à la relance post-Covid pour aider particulièrement les pays pauvres à sauver leurs économies fragilisées par cette pandémie.

Alors que l'Afrique accumule un grand retard dans la vaccination au Covid-19, le Président de la République, dans son étoffe de président en exercice de l'UA (Union africaine) a une fois de plus, plaidé en faveur d'une mutualisation des efforts au niveau mondial, lançant l'appel à ses pairs africains pour la création d'une Agence africaine de médicaments.

Alors qu'une polémique entoure la tenue de prochai-



Le Chef de l'Etat à son arrivée lundi à New York

nes élections de 2023, le Président de la République a confirmé sa ferme volonté de gagner ce pari. Il est formel : la RDC aura ses élections en 2023. Et rien, selon lui, ne peut perturber ce calendrier.

TÊTE-À-TÊTE AVEC ANTONIO GUTERRES

En marge de l'Assemblée générale des Nations

Unies, son secrétaire général, Antonio Guterres, a eu un tête-à-tête, lundi à New-York (Etats-Unis), avec le Chef de l'Etat et président en exercice de l'UA, Félix Tshisekedi.

A l'occasion, Antonio Guterres a félicité le Président Tshisekedi pour son leadership en tant que Président en exercice de l'Union africaine et a salué ses efforts pour faire

avancer la paix, la sécurité et le développement sur le continent.

Le secrétaire général de l'ONU et le Président Tshisekedi ont discuté des efforts entrepris pour instaurer la stabilité et la prospérité en RDC, y compris la lutte contre la violence dans les provinces orientales avec le soutien des Nations Unies, en particulier de la Monusco.

Ports maritimes illégaux : Chérubin Okende promet de rétablir l'autorité de l'Etat

ECONEWS

Au ministère des Transports, Voies de communication et de Désenclavement, son titulaire, Chérubin Okende, va-t-en guerre contre les ports maritimes illégaux, détenus par des privés sur le bief maritime de la RDC, entre la ville de Matadi et la cité côtière de Banana. En attendant la finalisation du rapport commandé par le Gouvernement, il annonce de grandes décisions pour rétablir l'autorité de l'Etat et dans ses droits.

Au Gouvernement, on est convaincu que l'existence de ces ports illégaux empiète sérieusement les activités de la Société commerciale des transports et des ports SCTP (ex-ONATRA) qui a vu, depuis lors, ses recettes chuter de manière drastique.

Exécutant les instructions du Chef de l'Etat, rappelées lors de la dernière réunion du Conseil des ministres sur sa détermination à mettre fin à cette anarchie par la fermeture pure et simple des ports privés illégaux et clan-



Chérubin Okende est déterminé à aller jusqu'au bout pour rétablir l'Etat congolais dans ses droits

destins, Chérubin Okende a présidé, le lundi 20 septembre 2021, une grande réunion interministérielle en son cabinet de travail, en présence du vice-ministre des Transports, du vice-ministre de l'Intérieur et du

vice-ministre de la Justice.

Le secrétaire général aux Transports, la directrice de la marine, l'administrateur-général de l'Agence nationale de renseignements (ANR), le délégué de la Direction générale

de migration (DGM), le directeur général de la SCTP, le délégué de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), le commissaire général adjoint de la Police nationale congolaise, le chef d'état-

major adjoint de la Force navale et le banc syndical de la SCTP ont été également associés à cette réunion.

En effet, les ports maritimes illégaux et clandestins ont une incidence néfaste sur la compétitivité de la SCTP qui perd sa principale source de recettes.

« Cette situation entraîne, note Chérubin Okende, la SCTP vers la faillite, ce que le chef de l'Etat veut absolument éviter ». Ce qui a justifié ses instructions claires au vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, au ministre d'Etat de la Justice et au ministre des Transports de produire un « rapport circonstancié » sur cette question afin de mettre fin à cette situation.

C'est à ce titre que les experts conviés à cette problématique ont poursuivi le travail, mardi 21 septembre au ministère des Transports. Chérubin Okende promet de présenter le rapport à la prochaine réunion du Conseil des ministres pour de grandes décisions d'intérêt national. Il s'agit pour l'essentiel de rétablir l'autorité de l'Etat et remettre la SCTP dans ses droits.

Procès Matata : Cour constitutionnelle, entre défendre son honneur et servir les intérêts politiques

Gardiennne de la légalité, la Cour constitutionnelle a rendez-vous avec l'Histoire dans le premier dossier pénal depuis sa création. Contre toute attente et passant outre l'avis de l'Assemblée plénière du Sénat, le parquet général près la Cour constitutionnelle a finalement fixé l'affaire "Bukanga-Lonzo" devant la Cour constitutionnelle. A la barre : l'ancien Premier ministre, le sénateur Matata Ponyo Mapon. Le sujet fait débat et divise les professionnels de droit. Entre défendre son honneur et servir les intérêts politiques, c'est aux neuf juges de la Cour constitutionnelle de trancher.

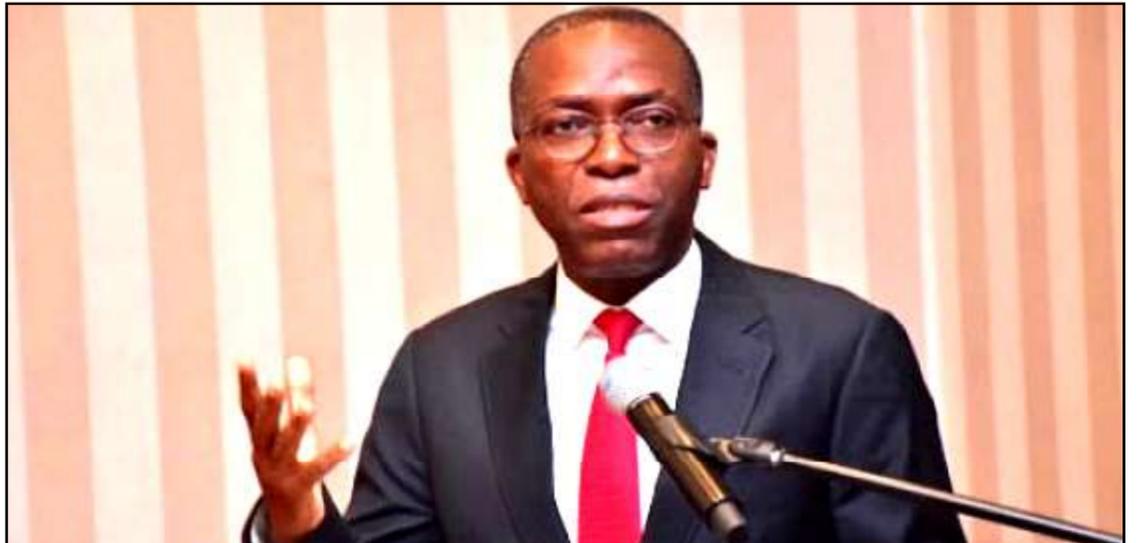
ECONEWS

Pour le prévenu Matata Ponyo, ancien Premier ministre et sénateur en plein mandat, la première affaire pénale de la Cour constitutionnelle est mal partie.

Initialement entendu par le procureur près la Cour constitutionnelle dans le dossier «Zairianisation» autorisé par le Sénat mais dont le fond s'est avéré vide, à en croire les avocats du prévenu. Curieusement, Matata Ponyo est poursuivi par le même procureur dans le dossier "Bukanga-Lonzo". Cette fois-ci, sans l'aval de la chambre haute du Parlement. Il sera inculpé et contraint de se présenter le 25 octobre 2021 devant des juges, pas les siens. La toute première affaire pénale de la Cour constitutionnelle fait jaser.

Un proche de l'ancien Premier ministre s'est même indigné en se lamentant en ces termes : «*Matata Ponyo, malade, empoisonné selon ses médecins, affaibli et recommandé pour un suivi médical approprié à l'étranger, est bloqué au pays. Il est dans une espèce de prison dorée, après son refus d'accepter d'échanger sa visite médicale à l'étranger contre l'engagement d'être entendu dans le dossier "Bukanga-Lonzo" par le procureur général près la Cour constitutionnelle. Logiquement, il devrait être jugé par la Cour de Cassation*». Lui aussi est convaincu que ce procès est mal parti.

EN DÉPIT D'IRRÉGULARITÉS SOULEVÉES, L'AFFAIRE EST FIXÉE ET



APPELÉE LE 25 OCTOBRE PROCHAIN

Selon certaines sources judiciaires étonnées, l'ancien ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi, un des prévenus dans cette affaire et justiciable devant la Cour d'appel, est traîné, lui aussi, devant la Cour constitutionnelle, pour y être jugé, sans possibilité d'appel.

Les mêmes sources ont rapporté ces derniers jours que le troisième prévenu, le sujet sud-africain Christo Grobler, responsable d'Africom, la société chargée d'exécution du projet

"Bukanga-Lonzo", n'a jamais été atteint par les huissiers de la Cour constitutionnelle. «*L'adresse sur le boulevard du 30 juin indiquée dans l'exploit lui destiné étant inexacte, un voisin sorti de nulle part s'est finalement présenté par devant les huissiers et a reçu le fameux courrier*», ont-elles précisé. Or la procédure veut que la Cour atteigne le prévenu Grobler dans son pays de résidence dans un délai de trois mois.

Malgré les irrégularités constatées et soulevées, l'affaire est tout de même fixée et appelée le 25 octobre pro-

chain. Encore une fois, le monde entier observe la République Démocratique du Congo. Il attend voir comment la Cour constitutionnelle va devoir gérer ce tout premier dossier pénal préparé après des semaines de bras de fer judiciaire entre le procureur et le principal accusé, Matata Ponyo. Celui-ci est d'ailleurs présenté par l'Inspection générale des finances (IGF) comme «l'auteur intellectuel» du détournement de 205 millions de dollars US sur les 285 millions alloués à ce projet agricole dans la province du Kwango.

Kinshasa : une marche de «soutien aux institutions» tourne au saccage du siège de l'ECIDÉ de Martin Fayulu

FRANCIS M.

A la suite d'une marche, partie du district de Tshangu et organise en soutien au président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, le siège de l'ECIDÉ, parti politique de Martin Fayulu, a été vandalisé par des militants que l'ECIDÉ (Engagement pour citoyenneté et le développement) présente comme proche de l'UDPS, le parti présidentiel. Une thèse que balaie d'un revers de main le secrétaire général de l'UDPS, Augustin Kabuya.

«*Les membres de l'UDPS n'ont pas marché aujourd'hui*», précise Augustin Kabuya, qui condamne fermement le saccage du bâtiment abritant le siège du parti politique ECIDÉ de Martin Fayulu. «*L'UDPS prône la paix. Aucun militant de l'UDPS n'a été envoyé pour vandaliser le siège de l'ECIDÉ*», a renchéri le SG de l'UDPS.

Cependant, à l'ECIDÉ, on est formel. On pointe du

doigt un groupe de jeunes, identifiés comme la «*Force du Progrès*», une unité de sécurité au sein de l'UDPS, qui a fait incursion mardi en début d'après-midi au siège du parti en apportant les ordinateurs portables et les chaises en plastique, après avoir vandalisé le bâtiment.

Ados Dombasi, député national et secrétaire exécutif la Funa de l'ECIDÉ, cité par le média en ligne opinion-info.cd évoque un caractère planifié de ces attaques des jeunes qui ont lancé des bombes artisanales, connues sous le nom de «cocktail Molotov».

Le député fustige la complaisance des éléments de la Police nationale congolaise (PNC) qui ont laissé ces jeunes tout saccager sans la moindre intervention de leur part.

«*Les témoignages recueillis, auprès des gens qui étaient sur place, montrent qu'il s'agit bel et bien des jeunes de la Force du Progrès attachés à l'UDPS. D'autres portaient, d'ailleurs, des tenues semblables à celles des*

militaires FARDC. Ils sont entrés au siège pour poser les actes de sabotage : casser, piller les ordinateurs, jeter des cocktails Molotov». Malheureusement, ces actes se déroulent non loin des éléments de la police qui étaient censés encadrer leur marche. Nous pensons aujourd'hui que nous avons une police qui est complice, qui accepte des actes de violence», a déclaré Ados Dombasi.

Pour faire valoir ses droits, l'ECIDÉ envisage le dépôt d'une plainte en bonne et due forme pour cette nouvelle attaque de leur siège. Ados Dombasi estime que cette marche de soutien aux actions de l'Union Sacrée, qui a connu pour chute le Palais du peuple, était organisée en direction du siège de leur parti politique.

UN MÉMO À MBOSO

A noter qu'à leur arrivée au Palais du peuple, point de chute de leur marche, le président de l'Assemblée nationale s'est présenté sur le

perron du Palais du peuple pour communier avec ces manifestants.

A l'issue de leur marche, les manifestants ont déposé un mémorandum en guise de soutien aux institutions de la République.

Christophe Mboso, qui a réceptionné le document, a remercié ses hôtes pour avoir marché dans la quiétude totale.

«*Je vous félicite pour avoir marché dans la paix, la tranquillité et l'amour pour soutenir les institutions de la République. Je réceptionne votre mémorandum pour le transmettre à qui de droit. C'est aussi un plaisir de vous recevoir en ce jour où le président de la République séjourne aux Nations Unies où il représente la République Démocratique du Congo et l'Afrique tout entière, en tant que président de l'Union africaine. Nous devons le soutenir et implorer la grâce divine pour que Dieu le comble de sagesse et de force pour présider aux destinées du conti-*

ment africain afin que le Congo et l'Afrique émergent», a déclaré en substance Mboso.

Dans leur mémo, les manifestants, regroupés au sein de l'Asbl «Vision Fatshi», ont justifié leur action en vertu des articles 22, 23, 24 et 26 de la Constitution qui stipulent que tout Congolais jouit de la liberté d'expression, de manifestation pacifique individuelle ou collective, à condition d'informer au préalable les autorités gouvernementales qui doivent assurer l'encadrement et prendre des dispositions idoines.

Pour eux, la marche qualifiée de citoyenne et de patriotique traduit en actes l'amour et l'attachement sans faille aux institutions de la République, car les Congolais n'ont que la RDC comme patrie.

«*Et il était temps de démontrer à l'opinion tant nationale qu'internationale que toutes les couches de la population congolaise se liguent derrière les institutions de la République*», ont-ils déclaré en substance.

Dossier « clôturé et classé » de Kimia Mining : un pétard mouillé contre Jean-Félix Mupande, DG du CAMI

Alors que l'Etat congolais cherche à remettre de l'ordre dans le secteur minier, après les graves révélations sur l'anarchie qui règne dans la filière artisanale, les détracteurs du CAMI (Cadastre minier) ont trouvé – comme c'est souvent le cas – une belle occasion de régler les comptes à son directeur général, Jean-Félix Mupande, en allant déterrer un vieux dossier, du reste, à savoir le PR (Permis de recherche) 12805 qui appartiendrait à la société Kimia Mining Investment.

Sans preuves évidentes, on attribue au DG Mupande le fait d'avoir facilité l'attribution de ce PR 12805 à Kimia Mining. Un raccourci juste pour brouiller les pistes et écarter le débat autour de la nécessité d'assainir le secteur minier.

Sans surprise, la mise au point de CAMI n'a pas tardé. Dans un communiqué daté du 19 septembre 2021, le CAMI a tenu à remettre les pendules à l'heure.

Tout en rappelant que le dossier Kimia Mining a été déjà traité à l'époque et trouvé un dénouement au niveau du CAMI, le communiqué rappelle que « toute personne bien sensée qui consulte la Carte cadastrale et le Registre de Droits miniers sur le site www.cami.cd aura constaté que la société Kimia Mining Investment, soupçonnée d'activités illicites en Ituri, ne détient pas dans son portefeuille ce PR 12805. La tentative de cette société d'occuper frauduleusement le site qu'elle convoitait avait été déjouée par le dispositif de contrôle interne malgré les complicités avérées dans la chaîne d'instruction du dossier ».

Balayant toutes les allégations distillées par les mauvaises langues, le communiqué précise que « la forfaiture sur le Permis, une fois découverte et établie, a été sévèrement sanctionnée. La demande irrégulière et frauduleuse introduite par la société pour la transformation du PR 12805 en Permis d'exploitation avait été rejetée et les agents responsables ont été révoqués pour faute lourde, nonobstant les réserves calculées de certains membres de la haute direction du CAMI. Si à ce jour, ces agents ont été réintégrés au CAMI, c'est à la suite d'une longue procédure judiciaire dont les conclusions ont été examinées et évaluées par la haute direction avec le concours d'une commission ad hoc élargie ».

Face aux nombreuses tentatives visant à salir son directeur général, le CAMI fait observer que « la gestion du domaine minier n'est pas une question qui lui est exclusive ».

Au regard de la nette volonté du Gouvernement d'assainir le secteur minier, plus particulièrement la filière artisanale, le CAMI salue « la décision gouvernementale ainsi que l'initiative de l'Assemblée nationale d'engager un audit du Registre des droits miniers et des activités minières en général pour mieux identifier les véritables failles du système ».

Ainsi, faire le lien entre le PR inexistant de Kimia Mining et le DG Mupande ne peut relever que d'une réelle intention de nuire. C'est encore une fois un pétard mouillé qui n'aura pas atteint sa cible, c'est-à-dire déstabiliser Jean-Félix Mupande.

ECONEWS

Eclairage sur le dossier du Permis de recherche 12805

Alors que le Gouvernement a entrepris de remettre de l'ordre dans le secteur minier en l'expurgant des activités anarchiques, frauduleuses et illicites, certains médias en ligne ont embouché leurs trompettes pour s'engager dans une nouvelle campagne de désinformation et d'intoxication de l'opinion frisant la diffamation sur la personne du directeur général du Cadastre minier. Cette fois-ci, cette presse visiblement mal inspirée, en panne de sujet et travestissant la vérité n'a trouvé mieux que de déterrer le dossier liti-

gieux du Permis de recherche (PR) 12805 à ce jour réglé, clôturé et classé.

Toute personne bien sensée qui consulte la Carte cadastrale et le Registre de droits miniers sur le site www.cami.cd aura constaté que la société Kimia Mining Investment, soupçonnée d'activités illicites en Ituri ne détient pas dans son portefeuille ce PR 12805. La tentative de cette société d'occuper frauduleusement le site qu'elle convoitait avait été déjouée par le dispositif de contrôle interne malgré les complicités avérées dans la

chaîne d'instruction du dossier. Le Cadastre minier persiste et signe que la bonne gestion du Domaine minier n'est pas une question qui lui est exclusive. Il n'est qu'un maillon dans la chaîne de gouvernance du secteur minier. La prospérité de celui-ci dépend largement de la manière dont chaque composante du dispositif de régulation assume ses responsabilités conformément à la répartition des tâches telle que consacrée par le Code et le Règlement minier. Pour sa part, le Cadastre minier, sous l'impulsion et la supervision de son directeur général depuis

2005, a largement investi pour assumer son rôle de conservateur du Registre des droits miniers dans la transparence et l'efficacité. Ce constat vient d'être fait par l'ITIE dans son dernier rapport assoupli qui couvre les années 2018, 2019 et la moitié de 2020.

Le CAMI salue la décision gouvernementale ainsi que l'initiative de l'Assemblée nationale d'engager un audit du Registre des droits miniers et des activités minières en générale, pour mieux identifier les véritables failles du système. Il en est que plus ré-

conforté car ces deux initiatives rejoignent les préoccupations de son directeur général maintes fois exprimées sur l'avenir du secteur minier de la RDC qui, faute d'une politique cohérente, se désindustrialise inexorablement comme le montre l'intensification des exploitations artisanales, les conflits récurrents de celles-ci avec les activités industrielles ainsi que la prolifération des opérateurs en marge de la légalité.

FAIT À KINSHASA, LE 19 SEPTEMBRE 2021
DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION DU CAMI

La Société civile exige la publication de l'accord conclu entre SAKIMA et la société de droit rwandais DITHER Ltd

Plus de soixante jours après, le Gouvernement Sama Lukonde refuse de publier l'accord signé entre la SAKIMA SA et la société de droit rwandais DITHER LTD au regard des exigences du Code minier. Au sein de la Société civile, des voix s'élèvent et réclament la publication, au nom des prescrits du Code minier.

La Coalition pour la gouvernance des entreprises publiques (COGEP), plateforme des organisations de la Société civile qui militent pour la transparence et la redevabilité des entreprises publiques, est préoccupée par le refus manifeste du Gouvernement Sama Lukonde à publier l'accord signé le 26 juin 2021 entre la SAKIMA SA (entreprise du portefeuille de l'Etat congolais) et la firme DITHER LTD, entité rwandaise de droit privé, accord concernant l'exploitation des mines d'or.



C'est à Goma que les deux chefs d'Etat, Félix Tshisekedi et Paul Kagame, avaient scellé l'accord entre Sakima et Dither Ltd

A titre de rappel, la COGEP, par son communiqué de presse n°04/07/COGEP/2021, publié le 2 juillet 2021, avait rappelé au Gouvernement l'obligation qui lui incombe de respecter le Code minier

en publiant ledit accord dans le délai légal de 60 jours.

Pour mémoire, la loi n°18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et

le Décret 18/024 du 08 juin 2018 modifiant et complétant celui N°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier font obligation au Gouvernement congolais de publier les contrats miniers et leurs annexes au Journal officiel de la République et sur le site web du ministère des Mines endéans soixante jours à dater de leur signature.

Aujourd'hui, plus de soixante jours après, la COGEP constate malheureusement que l'accord n'est ni sur le site web du ministère des Mines, et toujours pas publié au Journal officiel de la République Démocratique du Congo.

Le Gouvernement semble avoir choisi l'opacité comme mode de gestion des entreprises du portefeuille de l'Etat pourtant patrimoine commun à l'ensemble des citoyens.

La COGEP demande, encore une fois, au Premier ministre d'user

de ses prérogatives de chef du Gouvernement pour matérialiser la volonté du législateur, en prenant les dispositions qui s'imposent pour que l'accord signé entre la SAKIMA SA et la firme rwandaise DITHER LTD, soit publié sans délai conformément au Code minier.

Par la même occasion, la COGEP demande au Président de la République, Chef de l'Etat, autorité sous la tutelle de laquelle cet accord a été négocié et signé et en sa qualité de garant du bon fonctionnement des institutions, d'enjoindre au Gouvernement de se conformer à la loi en rendant public cet accord.

Faute pour le Gouvernement de la République de le faire, il assumera le lourd héritage d'être le principal violeur de lois de la République et du bradage de ses ressources naturelles.

KINSHASA, LE 21 SEPTEMBRE 2021

La Chine et les grands travaux d'infrastructures en RDC : c'est du béton armé !

Entre la République Démocratique du Congo et la République populaire de Chine, il y a un vieux partenariat qui a résisté au temps. Un partenariat porteur qui accompagne depuis toujours la RDC dans les grands travaux d'infrastructures. La Chine en RDC, c'est du béton armé d'une coopération mutuellement avantageuse.

ECONEWS

Sous le règne du Maréchal Mobutu Sese Seko, la Chine a construit à Lingwala, dans la ville de Kinshasa, le Palais du Peuple. Et sous l'administration du Président Félix-Antoine Tshisekedi, la République de Chine est en train de construire le plus grand Centre culturel et artistique d'Afrique subsaharienne.

L'ouvrage est en construction sur la concession qui est en face du Palais du Peuple et aux encablures du stade des Martyrs, deux grands ouvrages fruités également de la coopération sino-congolaise.

D'une superficie de 36.000 m², ce centre culturel et artistique comprend une grande salle théâtrale moderne et acoustique de 2000 sièges, une grande salle acoustique de 800 places, un grand centre de réception et plusieurs installations sportives.

UN DON SANS CONTRE-PARTIE DE LA CHINE À 100 MILLIONS USD

C'est le président de la République lui-même, Félix Tshisekedi, qui avait posé, le 15 octobre 2019, la première pierre pour le lancement des travaux de construction de ce qui sera le «*Centre culturel et artistique pour les pays de l'Afrique Centrale à Kinshasa*».

«*C'est un grand honneur pour moi de participer à la cérémonie de pose de la première pierre du Centre culturel et artistique pour les pays de l'Afrique centrale à Kinshasa, un don sans contrepartie accordé par la République Populaire de Chine*», avait déclaré d'entrée de jeu le chargé d'affaires a. i. de la République Populaire de Chine en RDC, M. Tu Wentao. C'était lors de son allocution de circonstance à la cérémonie de pose de la première pierre en présence du chef de l'Etat, du Premier ministre et des membres du gouvernement congolais.

D'un coût estimé de 100 millions USD, ce centre culturel de Kinshasa est le fruit de la coopération entre la République Démocratique du Congo et la République Populaire de Chine. Les travaux de construction seront assurés par l'entreprise chinoise «*Beijing Urban Construction Group*».

C'est en 2015, au Som-

met du forum sur la coopération sino-africaine, que la Chine avait annoncé la construction de cinq centres culturels en Afrique dont celui de Kinshasa, a rappelé le diplomate chinois.

Pour lui, alors que la RDC se lance dans les grands travaux de développement, «*il n'est pas à négliger que la culture et l'art constituent la première richesse d'un peuple et une force motrice en faveur du développement, en insufflant l'enthousiasme et la créativité à une nation qui cherche depuis longtemps la prospérité socio-économique*». «*Le peuple congolais, qui ne manque jamais d'imagination artistique, est toujours fier de sa création abondante. Je suis convaincu que ce centre, qui porte les meilleurs souhaits du peuple chinois à l'égard du peuple congolais, pourra aider la RDC à regagner sa place de leader dans le monde de la culture africaine et afficher au monde entier l'image dynamique de la société congolaise*», avait renchéri M. Tu Wentao.

Le plus grand centre culturel et artistique en Afrique centrale va être érigé au même moment que le nouveau siège devant abriter l'INA (Institut national des arts), longtemps demeuré locataire. En effet, depuis le projet de construction du stade des Martyrs à l'espace où cet établissement supérieur d'enseignement eût à fonctionner, la communauté estudiantine de l'INA s'est retrouvée dans la rue, sans titre de propriété. Le grand Centre culturel et artistique en construction va abriter deux grandes salles, l'une de deux mille places et l'autre de huit cents places.

LE PALAIS DU PEUPLE, CE JOYAU DE LA CHINE EN RDC

Très engagée aux côtés de la RDC dans les grands travaux en infrastructures, le Palais du peuple reste à ce jour le symbole de la forte présence chinoise en RDC. Le Palais du peuple de Kinshasa est un ouvrage architectural construit de 1975 à 1979 par la Chine. Il fut commandé par le président Mobutu Sese Seko, à la suite d'une visite en Chine en 1973.

Le Palais du peuple est un ouvrage qui coûta 100 millions USD (2001) à la coopération chinoise qui érigea aussi



La maquette du Centre culturel et artistique de Kinshasa

le stade des Martyrs de Kinshasa et la Sucrerie de Lotokila dans l'ex-Province Orientale. Son coût total a été de 42.300.000 USD, consentis à titre de don par le Gouvernement chinois en 1983.

En République Démocratique du Congo, dans le secteur des infrastructures, la

République Populaire de Chine n'a pas de concurrents. En 2008, la signature des contrats chinois, appelés avec raison «*contrat de siècle*», a scellé ce vieux partenariat qui a fait ses preuves depuis des années. A Kinshasa, les exemples sont légion aussi bien en termes des routes réhabilitées

et construites, des bâtiments construits et bien d'autres. Dans le vaste plan de reconstruction, les provinces n'ont pas été mises à l'écart.

La présence de la République Populaire de Chine est incontestablement positive. C'est du béton armé !



Evolution à grande vitesse du chantier du Centre culturel et artistique de Kinshasa

Kongo central

Préparatifs des activités du centenaire des missions catholiques de Kasi et Mangembo

1921- 2021, il y a exactement 100 ans, soit un siècle, depuis qu'ont été construites les missions catholiques de Kasi et Mangembo, situées respectivement dans les secteurs de Wombo et Kivunda, territoires de Songololo et Luozi, province du Kongo central. Vu l'état de délabrement très avancé dans lequel se trouvent actuellement ces contrées, un appel est lancé à toute personne ayant bénéficié d'une formation solide dans les établissements scolaires y installés de penser au développement de ces milieux au lieu de tout attendre de l'Etat. D'où le lancement des activités du centenaire de ces deux missions catholiques. Les activités retenues au programme vont s'échelonner jusqu'en février 2022.

VÉRON KONGO

La paroisse Sainte Thérèse, située dans la commune de N'Djili, a, le samedi 18 septembre 2021, servi de cadre à la célébration eucharistique organisée par la SODEMA (Solidarité pour le développement des Manianga) dans le cadre du lancement des préparatifs des activités du centenaire des missions catholiques de Kasi et Mangembo.

Prenant la parole à cette occasion, le président de la SODEMA, Dieudonné Bifumanu Nsoppi, a réarmé moralement les ressortissants et anciens de ces deux missions catholiques en leur demandant de développer leurs milieux respectifs devant accueillir les activités du cente-

naire en 2022.

Par rapport à l'état de délabrement très avancé dans lequel se trouvent ces deux missions catholiques, Bifumanu Dieudonné appelle à la conscience de tout un chacun en démontrant aux autorités du pays la volonté de poser des actes palpables.

En se faisant le porte-voix de ces deux missions, le président de la SODEMA a tenu à préciser qu'il n'est nullement question des visées politiques. «*En mettant en exergue l'état de pauvreté des missions catholiques de Kasi et Mangembo, la SODEMA veut simplement booster l'essor de ces milieux sans toujours attendre l'apport de l'Etat*», a-t-il argué. Et d'ajouter : «*Il faut sortir de cette situation en démontrant l'intérêt qu'ont les «Manianga» de développer leurs contrées*».



Dieudonné Bifumanu Nsoppi, président de la SODEMA

Bifumanu Dieudonné a profité de cette circonstance pour épinglez les réalisations à l'actif de la SODEMA, notamment la création de l'Institut supérieur pédagogique de Luozi (ISP/Luozi) et l'électrification de Luozi.

TABLEAU SOMBRE

Qu'il s'agisse de la mission catholique de Kasi ou Mangembo, le tableau dressé par les responsables des associations des anciens de ces missions catholiques est sombre : vétusté des infrastructures de base, murs fissurés,

manque de professeurs qualifiés, accès difficile aux routes, manque d'eau potable et d'électricité.

Selon Gervé Kuniatika Léon Mukoko, respectivement secrétaire général de l'ASSANEM (Association des anciens élèves de Mangembo) et président de l'ADDC (Association pour le développement, les droits et la culture), ces missions ne sont restées que des souvenirs.

Pour ce faire, ont-ils indiqué, les anciens de ces deux missions catholiques doivent agir pour développer leurs contrées.

Kinshasa : des jeunes leaders s'engagent à accompagner l'action du gouverneur de la ville

VÉRON K.

L'échange, samedi 18 septembre 2021, entre le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, et des jeunes leaders membres de plusieurs organisations ainsi que des influenceurs actifs sur les réseaux sociaux et plates-formes numériques, a porté sur les réalisations du chef de l'administration urbaine.

Concernant les infrastructures, le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa a exprimé sa détermination de réhabiliter les routes secondaires. Car, a-t-il fait savoir, dans la capitale, on ne se contente que de celles laissées par le pouvoir colonial. Pour ce faire, il a cité quelques-unes dont les travaux de construction sont en cours. Il s'agit des avenues Elengesa, Kikwit, Mombele, De la paix. Il a aussi ajouté d'autres avenues trouvées en état de délabrement, mais réhabilitées sur son fonds propre. C'est le cas de l'avenue Victoire sur son tronçon compris entre Ethiopie et Kasavubu, les avenues de Libéra-



Des jeunes leaders posent pour la postérité avec le Gouverneur de la Ville de Kinshasa

tion et Mongala.

Dans le même contexte, Gentiny Ngobila a aussi évoqué la construction du pont Bongolo ainsi que la réhabilitation de l'avenue du même nom, tout en annonçant les travaux de réhabilitation du réseau ferroviaire qui part de la gare centrale jusqu'à Masina, long de 22 km.

Les interlocuteurs du gouverneur Gentiny ont été aussi informés des efforts déjà fournis dans le cadre de l'assainissement et aménagement de la ville. Hormis le partenariat déjà conclu avec la société OK-plast pour le recyclage des bouteilles plastiques dans la capitale, le chef de

l'exécutif provincial a révélé que son gouvernement est en pourparlers avec une entreprise spécialisée dans le recyclage des déchets et qui a déjà fait ses preuves à Addis-Abeba, en Ethiopie.

L'éclairage public n'ayant pas été en reste, Gentiny Ngobila a indiqué que son souhait est d'éclairer toutes les avenues asphaltées de la ville dans le but de réduire sensiblement le banditisme urbain. A ce jour, bon nombre d'artères de la ville sont sorties de l'obscurité.

Par ailleurs, le gouverneur de la ville de Kinshasa a informé ses hôtes que son gouvernement fait face à

d'énormes difficultés financières. Ce qui ne lui rend pas la tâche facile pour répondre aux besoins sociaux de ses administrés. «*Le budget de la ville dépend à 80% du gouvernement central. Cet argent a du mal à être décaissé. Même avec toute la bonne volonté du monde qu'on peut avoir pour le développement des infrastructures, le peu de ressources dont nous disposons rend la tâche ardue. Néanmoins, nous sommes en train de nous battre avec les moyens du bord pour réaliser ces exploits*», a affirmé Gentiny Ngobila Mbaka.

Pour leur part, ces jeunes leaders membres de plusieurs organisations et influenceurs sur les plates-formes numériques ont promis à l'autorité urbaine leur engagement à l'accompagner pour la réussite de son programme axé sur «Kinshasa bopeto». Ainsi, ils ont préconisé la création d'une commission permanente de concertation en vue d'apporter leur pierre à l'édifice dans la gouvernance de Kinshasa.

On en parle à Kananga : deux voleurs transformés en corbeaux

Deux voleurs transformés en corbeaux : la nouvelle a circulé dernièrement à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai central. Un élément de la Police nationale congolaise (PNC) basé à Kananga a confirmé les faits, dans un récit repris sur les réseaux sociaux. Il affirme la main sur le cœur avoir arrêté deux voleurs qui se sont transformés ... en corbeaux. «*J'ai sursauté suite au bruit provenant non loin de moi. Ce qui m'a poussé à aller m'enquérir de la situation. Grande a été ma surprise de me trouver en face d'un homme et d'une femme, leur intimant l'ordre de ne pas bouger, car j'étais prêt à dégainer mon arme*», raconte l'agent de l'ordre.

«*D'où venez-vous ?*», leur a demandé le policier. Silence de cathédrale de la part des intéressés. Cela a poussé l'agent de l'ordre à les tenir à la main pour les conduire à son poste de travail. A sa grande surprise, les deux voleurs se sont métamorphosés en se transformant en corbeaux. Armé de courage, le policier a ligoté les deux oiseaux tout en alertant la population. Seulement voilà, les deux oiseaux sont décédés quelque temps après. Alertés, les gens ont accouru sur le lieu pour voir ce spectacle insolite. Les commentaires vont bon train à Kananga.

NOËLLA NEEMA MUKONGYA (STAGIAIRE/IFASIC)

Kinshasa : un "Wewa" provoque un grave accident de la circulation à Ngaba

Deux conducteurs des motos-taxis, communément appelés "Wewa", ont été grièvement blessés. C'est le bilan d'un accident de la circulation survenu dernièrement vers 21 h00' sur l'avenue Kianza, dans la commune de Ngaba, à Kinshasa. Les motos accidentées sont hors d'usage.

A l'origine, le non-respect du Code de la route par un "Wewa" qui roulait à contre sens sur l'avenue Kianza. Le conducteur de la voiture qui roulait à tombeau ouvert ne l'a pas aperçu pour l'éviter. A sa vue, il a tenté de le faire. Malheureusement, le "Wewa" voulait le faire aussi. Et, l'irréparable est arrivé : le conducteur de la voiture, qui a perdu le contrôle de son véhicule, a cogné le "Wewa" et deux autres "Wewa" qui étaient non loin de l'arrêt du bus.

Le "Wewa" qui roulait à contre sens et l'un de ses compères qui était à l'arrêt du bus ont été grièvement blessés. L'accident a attiré les gens, dont les « Wewa » venus secourir les leurs. Ces derniers s'en sont pris au conducteur de la voiture qui, sans attendre, est descendu de son véhicule pour embarquer les blessés à bord et les acheminer dans un centre de santé.

NAOMIE WANAMA (STAGIAIRE/IFASIC)

Or : vive la stagflation ?

L'inflation fait rage, mais la croissance ralentit. Une équation bien mauvaise pour l'économie dans son ensemble... mais qui pourrait être positive pour l'or et les métaux précieux.

John Hathaway est gérant de fonds chez Sprott AM, une firme spécialisée dans les métaux précieux. Pour lui, la correction intervenue au mois de juin sur les cours de l'or et des minières aurifères n'est que ceci : « Une réaction temporaire au changement perçu de la position de la Fed en vue d'une éventuelle réduction de son bilan. Nous pensons que la raison d'être de l'investissement dans les métaux précieux reste intacte. [...] ». Voici pourquoi.

INFLATION OU DÉFLATION ?

Dans son commentaire trimestriel du 9 avril, John Hathaway défendait l'idée que la balance était équilibrée entre les forces susceptibles de faire basculer l'économie américaine dans l'inflation et celles à même de la faire entrer en déflation.

S'il était selon lui possible à l'époque de défendre les deux scénarios, Hathaway rappelait que quoi qu'il en soit : « L'or se comporte bien dans les deux cas. [...] L'or et les actions minières aurifères ont enregistré de bonnes performances dans les années 1970, marquées par l'inflation, et dans les années 1930, marquées par la déflation. Deux périodes marquées par un désordre monétaire menant à la destruction du capital ». Et Hathaway d'apporter

une précision intéressante au sujet de la Grande dépression : « La baisse du niveau général des prix ne rend pas compte de l'essence de la déflation. Celle-ci se trouve essentiellement dans l'effondrement général de la confiance auquel nous avons assisté, lequel a entraîné des défauts de paiement en cascade ».

Trois mois plus tard, la donne n'est plus la même, et c'est un autre son de cloche qui raisonne aux oreilles du gérant. Pour Hathaway, « l'inflation risque de se révéler intrinsèque ». Le gérant poursuit : « La hausse des salaires en est une raison essentielle. D'après les données du Bureau of Labor, le rythme de l'inflation des salaires est de 4,8% ».

C'est en effet la composante de l'inflation dont les économistes aiment à nous rappeler qu'elle fait toute la différence entre une hausse des prix passagère et une hausse soutenue et durable de l'IPC.

Mais ce n'est pas tout. « Ce que les débats sur l'inflation omettent : l'inflation »

Hathaway insiste sur le fait qu'à notre époque, les statistiques relatives à l'inflation sont susceptibles de rater l'éléphant au milieu de la pièce. Et pour cause : « les bornes trop étroites de l'IPC ne permettent pas de saisir l'essence de l'inflation, y compris les aspects sociaux, politiques et psychologiques profondément enra-

cinés » — une citation empruntée à un article de Joseph C. Sternberg publié dans le Wall Street Journal le 11 février 2021 et intitulé « Ce que les débats sur l'inflation omettent : l'inflation ».

C'est bien sûr à la « sur-rendre phénoménale des prix des actifs financiers » que Sternberg nous renvoie. Comme le rappelle Hathaway, le ratio de Warren Buffett (capitalisation du marché actions/PIB) se situe « 45% plus haut que lors du pic du marché en 2000, et 90% plus haut que lors du pic du marché en 2007 ».

On pourrait également évoquer le prix de l'immobilier. Comme le relève l'historien britannique Adam Tooze : « Entre 1996 et 2007, le prix des logements américains a doublé. Par rapport à leur niveau le plus bas en 2012, ils sont actuellement en hausse de 80% ».

Conclusion de Hathaway : « La réalité est que l'inflation est en marche alors que la Fed reste à l'écart. La croyance de la Fed que les chiffres actuellement élevés de l'IPC vont se calmer est basée sur l'espoir, et non sur une analyse solide ».

EN ROUTE POUR LA STAGFLATION ?

Pour le gérant, c'est vers un ralentissement de l'activité économique que se dirigent les Etats-Unis. Le plan de relance de Biden n'a pas intérêt à être le dernier car « si les mesures de relance ne sont pas maintenues, les dé-

penses de consommation pourraient être mises à mal dans un contexte de hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie », prévient Hathaway.

Or comme le relevaient ses collègues de Macro Mavens le 17 juin : « Au cours des 40 dernières années, on a assisté à neuf situations où les dépenses alimentaires et énergétiques ont dépassé les salaires. Une seule d'entre elles n'a pas donné lieu à un ralentissement économique ou financier d'une ampleur significative ».

Hathaway poursuit en pointant que « l'effondrement récent des taux obligataires corrobore l'idée d'une faiblesse économique à venir ». Une situation qui s'est accentuée depuis la publication de cette note, en dépit du rebond intervenu sur les taux début août.

Selon Hathaway : « Un ralentissement significatif [de l'activité économique] est à prévoir. Si ce dernier se matérialise, les appels à un nouveau soutien budgétaire et monétaire ne resteront pas lettre morte. Les mesures de relance budgétaire et les déficits élevés qui nécessitent une expansion du bilan de la Fed sont permanents. Les chances que l'économie puisse se passer d'un soutien gouvernemental supplémentaire sont, selon nous, minuscules. Pour cette raison, l'inflation est probablement partie pour durer ».

Le vieux routier du marché de l'or nous rappelle ce à quoi ressemble un environne-

ment économique disparu d'à peu près toutes les mémoires : la stagflation, c'est-à-dire la conjonction d'une croissance économique faible ou nulle et d'une forte inflation, souvent accompagnée d'un taux de chômage élevé :

« Du milieu des années 1970 au début des années 1980, le taux de chômage est passé de 5,1% à 10,8%. Pourtant, au cours de cette période, le taux d'inflation est passé de 6,3% à 13,0%. Pendant cette période où l'inflation était galopante, les indicateurs économiques étaient stagnants, [...] les taux des obligations du Trésor à 10 ans ont grimpé en flèche jusqu'à 10,5%. [...] Malgré la hausse des taux nominaux, les taux d'intérêt réels [...] ont persisté à des niveaux profondément négatifs. L'or et les valeurs minières connexes ont été les actifs les plus performants dans les années 1970 ». (Hathaway cite Fred Kalkstein)

La différence étant cette fois-ci que, compte tenu du taux d'endettement américain, Jérôme Powell ne peut pas laisser les taux longs monter. Otage des marchés, la FED n'aura d'autre choix que de poursuivre le contrôle officieux de sa courbe des taux — si ce n'est l'officialiser.

D'où des taux d'intérêt réels encore plus négatifs. Je ne vous fais pas un dessein des conséquences que la concrétisation d'un tel scénario aurait sur le cours de l'or et des actions minières...

NICOLAS PERRIN (CHRONIQUE AGORA)

Lubumbashi et Mbuji-Mayi à l'honneur

Clôture des sessions de formation de base sur la Police de proximité à l'école de Kasapa et à l'école de Tshipuka

ECONEWS

Grâce au financement du Gouvernement des Etats-Unis dans le cadre du Partenariat privilégié pour la paix, la prospérité et la protection de l'environnement, à travers le Département d'Etat américain et du Bureau de l'International Narcotic and Law Enforcement Agency (INL) en RDC, depuis 2015, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) met en œuvre un projet visant la mise en place d'un système de police de proximité à Lubumbashi et Mbuji-Mayi.

Une partie du financement a été allouée à la formation de base des policiers, aux constructions et à l'équipement de nouveaux commissariats et sous-commissariats de Police.

Le projet entre dans le

cadre global de la mise en œuvre du programme de réforme de la Police nationale congolaise (PNC), du renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, suivant la doctrine de police de proximité.

Les sessions de formation de base sur la police de proximité, organisées du 15 mars au 26 août 2021 à Lubumbashi et du 20 mars au 20 septembre 2021 à Mbuji-Mayi, ont été clôturées, respectivement le mardi 21 septembre à Lubumbashi et pour les secondes, la clôture est prévue le jeudi 23 septembre à Mbuji-Mayi.

La double cérémonie de clôture, prévue à ces dates aux Ecoles de Police de la Kasapa et de Tshipuka, sera suivie de la remise symbolique du bâtiment devant abriter le sous-commissariat de Poleni à

Lubumbashi, et celui abritant le sous-commissariat de Beena Kabongo à Mbuji-Mayi.

La formation de base, d'une durée de six (6) mois dont un mois de stage pratique, a été axée sur la Police de proximité suivant le bloc programme validé par la Police nationale congolaise. Trente-deux modules de formation repartis en trois volets, formation générale, formation technique et formation juridique, ont été dispensés.

Les participants ont aussi suivi diverses conférences sur des thématiques spécifiques telles que le genre, les droits humains et les violences sexuelles. La période de stage, organisée au sein des unités déjà formées, a été mise à profit pour intégrer progressivement les policiers dans les communes Annexe et Dibindi où ils vont

être déployés. 192 policiers dont 35 femmes à Lubumbashi et 200 dont 21 femmes à Mbuji-Mayi ont achevé cette formation. Il s'agit de la troisième promotion de policiers formée dans le cadre de différentes phases du projet, portant le total à 129 policiers formés durant les cinq dernières années.

Toujours dans ce cadre, neuf nouveaux bâtiments de la Police, dont cinq à Lubumbashi et quatre à Mbuji-Mayi sont en construction et serviront de bureaux aux policiers formés et qui seront déployés dans les communes de Dibindi (Mbuji-Mayi) et Annexe (Lubumbashi). Ces bâtiments, entièrement équipés, permettront aux policiers de travailler dans de meilleures conditions, et surtout, devront permettre d'améliorer

significativement l'accessibilité des services de police et l'accueil du public, y compris des populations vulnérables. Ces bâtiments disposent de salles de garde à vue répondant aux normes de respect de droits humains.

Au total, 31 bâtiments de la Police ont été construits avec le financement du Gouvernement américain depuis le début du projet en 2015.

Pour améliorer l'efficacité des services de la Police, les neuf sous-commissariats de la Police des villes de Lubumbashi et Mbuji-Mayi seront dotés en divers équipements et matériels, dont deux véhicules de patrouilles, 40 motos, 30 ordinateurs, 20 imprimantes, 50 kits complets Radio TAIT TP 9300 UHF (portables et bases), et enfin, en divers mobiliers.

Guerre d'Algérie : au nom de la France, Emmanuel Macron «demande pardon» aux harkis

Soixante ans après la fin de la guerre d'Algérie, Emmanuel Macron annonce un projet de loi de «reconnaissance et de réparation» à l'égard des harkis. Reconnaisant «un abandon de la République française», le chef de l'Etat a présenté ses excuses à ces supplétifs engagés au côté de l'armée pendant la guerre d'Algérie. Et il a annoncé un projet de loi de reconnaissance et de réparations.

ECONEWS AVEC LE POINT.FR

Tous les 25 septembre, depuis 2003, est célébrée la Journée nationale d'hommage aux harkis, ces anciens combattants algériens recrutés comme auxiliaires de l'armée française lors de la guerre d'Algérie. Mais ce lundi 20 septembre, à sept mois de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a décidé de prendre quelque peu les devants en présidant une réception leur rendant hommage, et dont l'objectif est de «franchir un nouveau pas» vers la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat dans les souffrances de ces anciens combattants. «Aux combattants, je veux dire notre reconnaissance ; nous n'oublierons pas. Je demande pardon, nous n'oublierons pas», a déclaré le président de la République, lors de cette réception à la mémoire des harkis. La France «a manqué à ses devoirs envers les harkis, leurs femmes, leurs enfants», a aussi jugé le chef de l'Etat.

En début de matinée lundi, L'Opinion rapportait que le président de la République annoncerait, lors de cette cérémonie, la création d'un fonds de réparation, doté de 300 millions d'euros, ainsi qu'un projet de loi dans lequel la nation reconnaît les préjudices subis par ces individus, pour partie rapatriés d'Algérie avec leurs familles à la fin de la guerre. Le gouvernement «portera avant la fin de l'année un projet vi-

sant à inscrire dans le marbre de nos lois la reconnaissance et la réparation à l'égard des harkis», a ainsi confirmé le président lors de cette cérémonie d'hommage. Cérémonie à l'Élysée à laquelle ont été invitées quelque 300 personnes : des harkis, désormais très âgés, 60 ans après la fin du conflit, mais aussi leurs descendants, des responsables d'associations et des personnalités. «Vous portez dans votre chair le souvenir des harkis. L'honneur des harkis doit être gravé dans la mémoire nationale», a par ailleurs expliqué le chef de l'Etat pendant sa prise de parole en appelant à «panser les plaies» qui doivent être «fermées par des paroles de vérité, gestes de mémoire et actes de justice».

LE RAPPORT STORA, L'ÉLÉMENT DÉCLICHEUR

Un proche du dossier confiait au quotidien que le chef de l'Etat entendait ainsi «frapper très fort». «La séquence de lundi est préparée depuis des mois en toute discrétion par les conseillers élyséens, de Bruno Roger-Petit, conseiller mémoire, à Cécile Renault, chargée du projet mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie à l'Élysée», précisait-elle également. La remise en janvier dernier du rapport Stora, portant sur la mémoire de la colonisation française et de la guerre d'Algérie, aurait été l'un des éléments ayant poussé la présidence à prendre ces mesures. Car les représentants



Emmanuel Macron, Président de la République française

de cette communauté réclament depuis des années un texte de loi reconnaissant ce que ces anciens combattants ont subi à la fin de la guerre d'indépendance, ainsi que des réparations. En mai dernier, le président de la République avait reçu plusieurs défenseurs de la cause lors d'une réunion pendant laquelle le rapport Stora avait déjà été évoqué. Auprès de L'Opinion, ce même proche du dossier expliquait que «le chef de l'Etat a été très touché par ce qu'il a entendu ce jour-là sur ce drame [...] Il a donc voulu que la France tourne la page alors [que] la grande majorité des Français considèrent que cette communauté a été victime d'une profonde injustice de la République».

À l'issue de la guerre d'Algérie, une partie des harkis, abandonnés par Paris, ont été victimes de représailles en Algérie. Plusieurs dizaines de milliers d'autres, souvent accompagnés de femmes et d'enfants, ont été transférés en France, où ils ont été placés dans des «camps de transit et de reclassement» aux conditions de vie indignes et durablement traumatisantes. «L'histoire des harkis, c'est une histoire de Français et c'est l'histoire des Français ; c'est dans cet état d'esprit qu'il faut aborder ce nouveau chapitre», selon la présidence.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DOIT «SORTIR D'UNE AMBIGUÏTÉ MÉMORIELLE»

Le texte de loi annoncé par Emmanuel Macron a pu être consulté par le quotidien. Il porte «reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et par leurs familles du fait des conditions de leur accueil sur le territoire français». Si ce projet de loi est adopté, il permettra alors de déterminer les conditions de l'application du droit des harkis et de leurs descendants à la réparation. Le quotidien précise qu'une commission sera alors mise en place, dépendant de l'Office national des anciens combattants, afin de statuer sur les demandes de réparation.

Selon cette même source proche du dossier, «il est temps pour la République française de sortir d'une ambiguïté mémorielle qui a oscillé depuis soixante ans entre non-dits et, parfois même, perçus par les harkis et par d'autres qui sont sensibles à leur cause comme un déni». Outre ces anciens combattants, le chef de l'Etat a décidé que cette initiative concernerait également les centaines de milliers de descendants des harkis. «La grande majorité de nos compatriotes

pensent que le lâchage des harkis, même si certaines personnalités se sont battues dans l'administration pour leurs droits, est une tache noire dans l'histoire de France», justifie cette même source élyséenne.

UN ENJEU POLITIQUE À SEPT MOIS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Lundi, au cours de la réception, le président décore Salah Abdelkrim, un représentant harki blessé au combat, un officier français, le général François Meyer, qui a organisé le rapatriement «de plusieurs centaines de harkis en désobéissant aux ordres», et une fille de harki, Bornia Tarall, «militante de l'égalité des chances et de la diversité». Après avoir pris différentes initiatives (sur Maurice Audin, l'ouverture des archives ou l'assassinat de l'avocat Ali Boumendjel...), Emmanuel Macron entend encore participer à deux journées mémorielles d'ici la fin du quinquennat : la répression par la police française d'une manifestation d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961, et la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962 qui ont consacré la défaite française en Algérie.

Et le timing de l'ensemble de ces annonces n'est certainement pas anodin. L'élection présidentielle d'avril 2022 approche à grands pas, et avec, la nécessité de courtiser les possibles votants. Les harkis représentent un électorat que la droite et l'extrême droite vont traditionnellement chercher. Mais cette fois-ci, la majorité entend bien leur couper l'herbe sous le pied. Auprès de L'Opinion, la source élyséenne conclut : «C'est un enjeu politique important à sept mois d'une présidentielle alors que personne n' imagine que le président Macron ne sera pas candidat».

Soudan : tentative de coup d'Etat manquée

ECONEWS AVEC AFRICANEWS.COM

Une tentative de coup d'Etat «manquée» a eu lieu mardi au Soudan, selon les médias d'Etat, tandis que le pays peine à faire aboutir sa transformation politique depuis la destitution de l'autocrate Omar el-Béchir il y a plus de deux ans.

Selon des responsables gouvernementaux et militaires, les auteurs non identifiés d'un complot avaient tenté de prendre le contrôle du bâtiment des médias d'Etat, mais

ils avaient «échoué». Membre éminent du Conseil souverain - la plus haute instance décisionnelle du pays -, Taher Abouhaja a déclaré dans une allocution retransmise à la télévision que l'Etat a «détruit une tentative de prendre le pouvoir».

De son côté, Mohamed al-Fekki, un autre membre de cette instance, a affirmé sur son compte Facebook : «tout est sous contrôle et la révolution est victorieuse».

Mardi, la circulation dans le centre de Khartoum semblait fluide, y compris autour du

quartier général de l'armée. Les services de sécurité soudanais ont toutefois bloqué le principal pont reliant Khartoum à sa ville jumelle d'Omdourman, de l'autre côté du Nil.

La tentative de coup d'Etat visait le gouvernement de transition soudanais formé après l'éviction en avril 2019 de l'autocrate Omar el-Béchir, renversé après 30 ans de règne sans partage.

DEUX ANS AU POUVOIR -

En place depuis plus de deux ans, le régime en place, né d'un accord avec les fac-

tions politiques à la pointe de la mobilisation populaire contre Omar el-Béchir, est censé emmener le Soudan vers un pouvoir entièrement civil.

Mais jusqu'à présent, les militaires ont toujours la haute main, tandis que les civils peinent à s'imposer.

Outre cette concurrence au cœur du pouvoir, le Soudan a rencontré de nombreuses embûches dans sa tentative de transformation politique, caractérisée par de graves difficultés économiques et des divisions politiques profondes. Ces derniers mois, le gou-

vernement a entrepris une série de réformes économiques difficiles pour pouvoir bénéficier d'un programme d'allègement de la dette du Fonds monétaire international (FMI).

Ces mesures comprenant la réduction des subventions et l'instauration d'un flottement contrôlé de la monnaie locale ont été jugées trop sévères par de nombreux Soudanais. Des manifestations sporadiques ont récemment eu lieu dans tout le pays pour protester contre les mesures soutenues par le FMI et l'augmentation du coût de la vie.

La crise des sous-marins s'invite à l'ONU, l'UE derrière la France

La crise diplomatique sans précédent entre les Etats-Unis et la France s'est invitée à partir de lundi dans les couloirs de l'Assemblée générale annuelle de l'ONU, mais Joe Biden a semblé vouloir jouer l'apaisement en rouvrant les frontières avec l'Europe. Les ministres des Affaires étrangères des Vingt Sept, «ont exprimé clairement leur solidarité à l'égard de la France», a déclaré depuis New York le haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité, Josep Borrell : «Au cours des discussions, les ministres ont exprimé une solidarité claire envers la France et profitent de ce moment pour appeler à une plus grande coopération avec l'Union européenne dans l'Indo-Pacifique».

ECONEWS AVEC LE MONDE

Le président américain Joe Biden est arrivé lundi à New York, décidé à mettre l'accent sur la lutte contre le Covid-19 et le réchauffement climatique, ou sur la confrontation avec la Chine, avec laquelle, selon ses conseillers, il ne «croit pas à la notion d'une nouvelle Guerre froide».

Mais son message est brouillé depuis son annonce, le 15 septembre, d'un pacte de sécurité conclu avec l'Australie et le Royaume-Uni pour contrer Pékin, surnommé AUKUS. Ce nouveau partenariat a mis le feu aux poudres transatlantiques car il s'est fait dans le dos des Français, qui ont perdu au passage un énorme contrat de sous-marins commandés par Canberra.

Comme un résumé des priorités diplomatiques du président américain, il n'a prévu

de rencontrer mardi, en marge de la réunion onusienne, que le Premier ministre australien Scott Morrison, avant de recevoir le chef du gouvernement britannique Boris Johnson à son retour à la Maison Blanche.

Joe Biden est aussi «impatient» de parler «de la voie à suivre» au téléphone avec son homologue français Emmanuel Macron, qui a lui renoncé à se rendre à New York, a déclaré un haut responsable américain, confirmant que le dirigeant démocrate avait demandé un tel entretien.

«Nous comprenons la position française» même si «nous ne la partageons pas», a-t-il ajouté.

Le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken va lui aussi rencontrer en marge de l'Assemblée générale la nouvelle ministre britannique des Affaires étrangères, Liz Truss. Mais aucun

tête-à-tête n'est pour l'instant annoncé avec son homologue français Jean-Yves Le Drian.

«INACCEPTABLE»

«L'agenda va évoluer», s'est bornée à dire lundi une responsable du département d'Etat américain, Erica Barks-Ruggles, assurant que le gouvernement Biden jugeait «très important de travailler ensemble sur de nombreux sujets mondiaux».

Semblant vouloir déminer le terrain à l'orée d'une semaine d'entretiens tous azimuts à New York, la Maison Blanche a annoncé lundi matin la réouverture de ses frontières aux voyageurs vaccinés contre le Covid-19, une demande récurrente des alliés européens.

Si la décision a été prise sur des bases sanitaires, la solution trouvée est aussi le fruit de la diplomatie, a glissé un haut responsable américain, laissant entendre que le timing n'était sans lien avec la crise transatlantique. Antony Blinken a d'ailleurs évoqué cette question chère aux Français dans un entretien vendredi avec l'ambassadeur de France à Washington Philippe Etienne.

Londres et Washington avaient déjà tenté pendant le week-end d'amadouer leur allié français.

«Notre amour de la France est inébranlable», a

déclaré le Britannique Boris Johnson dans l'avion qui l'emmenait à New York.

Pas sûr que ces mots doux suffisent à calmer l'ire du chef de la diplomatie française qui a qualifié Londres de «cinquième roue du carrosse».

Paris ne semble pas près de décoller. Le gouvernement français a rappelé ses ambassadeurs aux Etats-Unis et en Australie dans un geste inédit, en dénonçant un «coup dans le dos», un «mensonge» et une «rupture majeure de confiance».

Il a reçu lundi le soutien de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, qui a jugé «inacceptable» la manière dont la France a été «traitée», dans un entretien sur la chaîne américaine CNN.

«SIDÉRATION»

Relativement silencieux jusqu'ici, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Union européenne examineront lundi soir en marge de l'Assemblée de l'ONU les conséquences du nouveau partenariat stratégique américano-britannico-australien dans la région indo-pacifique.

Le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell devrait «rendre compte» de cette réunion «par une déclaration», a annoncé un

porte-parole de la Commission européenne.

Les Vingt-Sept avaient déjà prévu de parler, lors de cette rencontre traditionnelle à New York, du retrait chaotique d'Afghanistan imposé par Joe Biden, qui a aussi suscité plusieurs grincements de dents dans le Vieux Continent.

«Beaucoup de pays européens nous ont fait part de leur sidération», a assuré Jean-Yves Le Drian dans le journal français Ouest France. «Il ne s'agit pas seulement d'une affaire franco-australienne mais d'une rupture de confiance dans les alliances, avec nos alliés, et aussi du positionnement de chacun concernant la stratégie indo-pacifique», a-t-il déploré.

Les Français veulent que l'affaire pèse dans la redéfinition en cours du concept stratégique de l'Otan, mais aussi dans une forme d'autonomie stratégique dont elle voudrait doter l'UE.

L'affaire des sous-marins va-t-elle pousser les Européens à durcir leur position ensemble à l'égard du président démocrate, initialement salué pour sa volonté de relancer les relations transatlantiques avec ses alliés après les tensions du mandat de Donald Trump ? Tous les yeux vont être braqués vers la déclaration de Josep Borrell.

Voici pourquoi l'Australie a choisi de renoncer au contrat français

John Blaxland, professeur au Centre d'études en stratégie et défense de l'Université nationale australienne, explique pourquoi, sur le plan militaire, l'Australie avait davantage intérêt à s'associer avec les Etats-Unis.

En renonçant au contrat de sous-marins avec la France, le gouvernement australien a décidé que la meilleure option pour le pays était d'accélérer la production d'une plate-forme de sous-marins à propulsion nucléaire plus performante avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni. L'Australie sera ainsi plus étroitement intégrée dans l'orbite américaine.

Technologiquement et militairement, cela signifie que si les Etats-Unis entrent en conflit dans la région indopacifique, il sera beaucoup plus difficile pour les Australiens de ne pas être directement et presque automatiquement impliqués. C'est aussi un élément posi-

tif en termes de dissuasion face à la Chine. Sur les prochaines années, le nouvel accord renforcera le pouvoir de dissuasion qu'a l'Australie face à Pékin.

Les stratégies et les dirigeants chinois devront prendre en compte les risques accrus et seront sans doute moins enclins à décider de se lancer dans des actions hostiles. Les enjeux seraient trop élevés et les perspectives de succès trop faibles.

SOUS-MARINS NUCLEAIRES OU CONVENTIONNELS : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Ces dernières années, le gouvernement australien et son ministère de la Défense ont davantage mis l'accent sur les capacités militaires à plus longue portée, notamment avec la «*Defence Strategic Update de 2020*». Ce plan inclut l'acquisition de missiles ainsi que de capacités spatiales et cybernétiques.

Les sous-marins à propulsion nucléaire s'inscrivent dans ce cadre, bien au-delà des capacités navales australiennes existantes.

L'avantage des sous-marins nucléaires est qu'ils n'ont pas besoin de remonter à la surface et peuvent rester immergés, donc furtifs, plus longtemps. A l'inverse, les sous-marins à propulsion conventionnelle (diesel-électrique) doivent faire surface régulièrement, s'exposant alors à la détection. Ils disposent donc d'une portée furtive bien moindre.

Le nouvel accord va potentiellement transformer les capacités de la défense australienne, lui permettant de déployer ses sous-marins sur des distances bien plus importantes. Par ailleurs, l'Australie sera bien mieux intégrée avec les forces américaines et britanniques.

C'était évidemment moins le cas concernant l'accord précédent, de 90 mil-

liards de dollars australiens (environ 56 milliards d'euros), signé avec la société française DCNS pour construire jusqu'à douze sous-marins.

L'ironie est que la France disposait de la propulsion nucléaire dans ses sous-marins Barracuda ; et si l'Australie avait opté pour cette option lors de la signature de l'accord en 2016, les Français auraient pu dire : «*D'accord, nous allons reproduire notre technologie et vous la donner*». Dans ce cas, l'Australie serait sans doute sur le point de se faire livrer son premier sous-marin nucléaire. Mais les Australiens ont demandé une propulsion conventionnelle, ce qui a retardé le programme français et donne désormais à la France une bonne raison d'être irritée par ce nouvel accord.

La question est de savoir quand les sous-marins américano-britanniques seront opérationnels, car les sous-marins français étaient loin

d'être prêts.

Le nouvel accord permet potentiellement à l'Australie de louer des sous-marins britanniques et/ou américains, de manière temporaire, afin de développer l'expertise australienne en matière de propulsion nucléaire. Au minimum, on peut s'attendre à voir des équipages australiens à bord, aux côtés des Américains ou des Britanniques, pour développer leurs connaissances.

Mais pour le moment, l'Australie n'a pas la capacité d'exploiter et de maintenir des sous-marins nucléaires. Elle ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire.

Cela signifie que le pays va soit devoir dépenser d'immenses sommes d'argent pour mettre en place cette infrastructure, soit sous-traiter cette mission au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, ce qui le soumettra à leur dynamique politique intérieure et le rendra redevable.

Concert «interdit» de Werrason au Zénith de Paris : déception à Kinshasa, liesse chez les «combattants»

Jusqu'au bout, l'artiste-musicien Ngiamakanda Noël, dit Werrason, était convaincu de briser l'omerta en ramenant les musiciens congolais sur la place de Paris. Mais, c'était sans compter avec la détermination de «Combattants», ces Congolais exilés en Europe, qui ont fini par faire reculer les autorités françaises. Prenant en compte les échauffourées qui ont entouré le dernier concert parisien de Fally Ipupa, la préfecture de Paris a pris lundi la décision d'interdire le concert de Werrason, pourtant reporté le 25 septembre dans l'espoir d'une issue favorable. A Kinshasa, l'entourage de Werrason évoque un nouveau coup dur pour la musique congolaise.

ECONEWS

L'artiste-musicien Ngiamakanda Noël, dit Werrason, ne se produira plus au Zénith de Paris (France). Sur décision de la préfecture de Paris, son concert, prévu le 25 septembre 2021 pour servir de retrouvailles avec ses fans de Paris, a été «interdit». Le préfet de Paris craint de sérieux risques de troubles et débordements qui pourraient compromettre la quiétude des Parisiens.

A Kinshasa, Werrason

était pourtant convaincu de renouer avec la scène de Paris, multipliant des scènes de répétition avec son orchestre, Wenge Musica Maison-mère.

Pour faire de son concert du 25 septembre une grande fête de la musique congolaise, l'artiste avait convié plusieurs musiciens de Kinshasa, particulièrement ceux du clan Wenge, pour l'accompagner sur scène. Avec la décision de la préfecture, tous les espoirs se sont envolés. Il n'y aura donc plus de concert de Paris.

Depuis Kinshasa, Werrason ne cache pas sa dé-



ception. «Depuis presque une année, il était annoncé que je me produirai au Zenith de Paris avec tout mon orchestre Wenge Musica Maison-mère. Comme je crois toujours en l'honneur collective, j'ai bien voulu associer des artistes musiciens, traditionnels et comédiens pour la plus grande satisfaction du public européen. Un grand travail était fait pour la publicité de l'événement et son organisation. Au même moment,

le spectacle prévu était combattu comme vous le savez plus que moi par des vidéos qui circulent. La Préfecture de Police de Paris a décidé d'interdire ce concert après un pénible engagement administratif avec l'ambassade de France à Kinshasa. Bien que les raisons avancées soient clairement discutables, je respecte cette position partisane qui n'a pas fait objet de consultation avec la maison de production de ce concert et

a balayé toutes les preuves fournies en soutenance de notre position», s'est plaint l'artiste.

WERRASON : « JE RÉPONDRAI PAR L'ART ET AVEC FORCE »

Abattu certes, il reste cependant debout : L'homme se mesure devant les obstacles, dit-on. «Je répondrai par l'art et avec force car ce qui compte, c'est de se lever et continuer la marche. Merci aux artistes qui ont manifesté leur soutien à ce concert. Merci aux autorités qui se sont impliquées dans la recherche d'une bonne solution», a-t-il déclaré. Avant de s'attaquer à ces «combattants» qui ont décidé de tuer, selon lui, la musique congolaise. «Ceux qui tuent la culture congolaise ne vont jamais bâtir un Congo prospère car la haine ne peut venir que du venin. Dieu n'a jamais été corrompu et c'est lui seul, Dieu, qui va nous juger», a souligné Werrason.

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa /
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011
Joël KABATA

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

V. Club et Saint Eloi Lupopo réussissent leur première sortie à la Linafoot

NANA K.

C'est dans les ultimes minutes de la partie que l'AS V.Club est venue mardi à bout de l'AS Dauphins noirs (2-1) au stade de l'Unité de la Karisimbi, dans la ville de Goma (Nord-Kivu), en match comptant pour la première journée de la 27^{ème} édition de la Linafoot (Ligue nationale de football).

Les Dauphins noirs ont

été les premiers à ouvrir le score à la 47^{ème} minutes de jeu par Ilonga Nkopo Reagan, avant que Obed Mayamba de l'AS V. Club ne ramène les deux clubs à égalité à la 50^{ème} minute de jeu. C'est dans les ultimes minutes qu'Eric Kabwe a donné la victoire aux Moscovites à la 90^{ème} minute.

Belle entame pour le nouvel entraîneur de l'AS V. Club, Dominique Coinci. Lundi

dans sa conférence d'avant-match, le coach s'est dit confiant sur la bonne forme de son équipe : «Pas d'idée sur l'adversaire, mais j'ai un staff qui les a déjà vu joués et parmi les joueurs qui sont restés, il y en a qui les ont déjà affrontés. C'est bien qu'on communique. Moi je pars du principe qu'il faut toujours respecter l'adversaire, sachant que nous venons pour gagner. Quel que soit l'adversaire, on

joue pour gagner».

Le FC Saint Eloi Lupopo a battu, lundi 20 septembre, le FC Lubumbashi sport (2-0) au stade Kibasa Maliba de la commune de Kenya, à Lubumbashi. Une première rencontre pour les Cheminots qui ont recruté beaucoup de joueurs cette saison, dont l'ancien artificier de DCMP, Dark Kabangu. La nouvelle recrue des Lumpas a marqué les deux buts à la 85^e et 87^e minute.

Elections au Comité olympique congolais : la fausse lecture du SG aux Sports

À l'approche de toutes les élections importantes dans la sphère sportive, on vit toujours des manigances et de l'agitation. Cette fois-ci, la confusion est inspirée par celui-là même qui aurait pu aider l'opinion à ne pas tomber dans le piège de la mauvaise interprétation ou de la méconnaissance des textes légaux et réglementaires, à savoir le secrétaire général (SG) aux Sports, Barthélémy Okito.

On sait que dans les jours qui viennent les fédérations seront devant les urnes pour voter les membres du Comité exécutif du Comité

olympique congolais (COC).

Pour le très médiatique SG aux Sports, c'est l'occasion de faire monter une crise au sein du mouvement sportif. Avant même de lancer des relais dans la presse et les médias sociaux, l'homme s'est permis une grave faute administrative. Dans une correspondance adressée au ministre Serge Nkonde, il évoque et dénonce la candidature à un troisième mandat d'Amos Mbayo à la tête de la fédération des fédérations sportives congolaises en se basant sur... la loi sportive.

Mais après analyse, on se rend compte que le patron

de l'Administration des Sports semble ne pas maîtriser ce texte stratégique qui régit son secteur. Cas de l'article 30 de la Loi sportive évoque la nature spécifique des entités sportives et n'impose pas de limitation de mandat à ces dernières.

Cet article stipule «Sans préjudice des lois en vigueur et tenant compte de la nature spécifique des entités sportives, la durée et le nombre de mandats de ses comités de direction sont de quatre ans renouvelables».

Il y a lieu de relever que la loi sportive congolaise reconnaît aux fédérations sportives leur attachement

aux règles et principes des fédérations internationales auxquelles elles sont affiliées.

Or dans ce cas précis, le Comité international olympique (CIO), dans sa charte olympique, précise dans le chapitre 2 point 16 que chaque membre du CIO est élu pour une période de huit (8) ans et peut être réélu pour une ou plusieurs périodes successives de huit (8) ans.

Comme pour dire que la limitation des mandats n'existe pas au niveau de l'instance internationale à laquelle est rattachée le Comité olympique congolais.

DANNY MUSINGA (CP)

Plus de cinq millions d'euros de l'UE un nouveau bâtiment du ministère de la Défense nationale

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a procédé, le mardi 21 septembre 2021 au camp Kokolo, à la pose de la première pierre pour la construction d'un nouveau bâtiment devant abriter le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités dont le ministre de la Défense nationale, le ministre des Finances ainsi que le représentant de l'Union européenne (UE) en RDC.

Ce projet, évalué à 5.361.293,16 d'euros, est financé par le Fonds européen de développement (FED) en collaboration avec le ministère des Finances de la République Démocratique du Congo. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme des Forces armées de la République Démocratique du Congo et fait suite au constat de la vétusté des installations actuelles du ministère de la Défense nationale et Anciens combattants, a laissé entendre le ministre de la Défense nationale, Gilbert Kabanda.

Prenant la parole pour la circonstance, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, a souligné que la réforme du secteur de sécurité est au cœur des efforts de renforcement de l'autorité de l'État, la promotion de la démocratie en RDC. Au titre des ressources extérieures, le Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité dans son volet défense (PROGRESS), financé par l'Union européenne dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement, contribue, depuis six ans déjà, à l'amélioration de la gouvernance au sein de l'armée.

A en croire le ministre Nicolas Kazadi, « dans le cadre de ses prérogatives découlant de la convention de financement, le maître d'œuvre a porté son choix sur la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment devant abriter les différents services au sein du ministère ».

C'est depuis le 19 février 2020 qu'un contrat portant sur ces travaux a été signé avec l'entreprise ARAB Contractor, déjà à pied d'œuvre dans l'exécution des travaux.

Pour sa part, le ministre de la Défense nationale, Gilbert Kabanda, est revenu sur la détermination du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans « l'amélioration des conditions de travail dans toutes nos administrations, en général, et dans l'administration des Forces ar-

mées de la République Démocratique du Congo, en particulier ».

Il a, par ailleurs, salué le concours de toutes les autorités de son ministère ainsi que celles du Fonds européen de développement pour la confiance qu'ils ont placée dans le bureau d'études congolais « BM Office » en le chargeant de la mission d'études techniques et de la conception de cet ouvrage de grande portée, s'inscrivant dans la droite ligne de l'ambition du Président de la République, celle de promouvoir l'entrepreneuriat national et accroître sa compétitivité face à la concurrence inhérente à la globalisation de l'économie.

De son côté, le chef de la Délégation de l'Union européenne, l'ambassadeur Jean-Marc Châtaigner, a salué le lancement de ces travaux qui vont permettre, selon lui, de doter le ministère de la Défense d'un gigantesque bâtiment moderne.

« Je m'en réjouis d'autant plus que ce projet de construction a été long à se dessiner et a même connu quelques rebondissements inattendus avec le changement de site de Mont Ngaliema vers le camp Kokolo, où nous avons le plaisir de nous retrouver aujourd'hui. Comme vous pouvez le voir, les travaux ont déjà bien commencé. Je formule le souhait qu'ils continuent à se dérouler de la meilleure façon possible afin que le ministre de la Défense et ses services, puissent bénéficier, au plus vite, d'un outil de gestion et de commandement moderne et efficace pour accompagner les FARDC dans leur lourde mission de sécurisation et de pacification », a déclaré Jean-Marc Châtaigner.

A noter que le site sur lequel est érigé le nouveau bâtiment du ministère de la Défense nationale est situé dans l'enceinte du Camp Kokolo. Il est délimité au Nord par la base logistique, au Sud par la Cité Oasis, à l'ouest par la poudrière de l'armée et à l'Est par l'avenue de la Libération.

Outre le ministère de la Défense nationale et Anciens combattants, plusieurs autres intervenants sont signalés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit notamment de la Délégation de l'Union européenne en RDC, qui est l'autorité de financement, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement (COFED), qui assure la maîtrise d'ouvrage, le bureau d'études de structure BM Office et l'entreprise ARAB Contractor.

ECONews AVEC PRESSE/
PRIMATURE



Le Premier ministre pose la première pierre en présence du chef de la Délégation de l'UE en RDC

Hausse des réserves de change : la BCC confirme l'apport de 1,5 milliards Usd du FMI

Econews l'a dit dans son édition du lundi 20 septembre, révélant le grand apport du FMI (Fonds monétaire international) dans la hausse vertigineuse de réserves de change de la République Démocratique du Congo, estimées aujourd'hui à 3,3 milliards Usd. Certains n'y ont pas cru. C'est finalement de la Banque centrale du Congo (BCC) nous vient la confirmation de l'intervention du FMI dans le record réalisé par la RDC dans ses réserves en devises. Ce qui, vraisemblablement, devait clore la polémique autour l'origine réelle de cette hausse. Voici le communiqué de la Banque Centrale du Congo.

ECONews

BANQUE CENTRALE DU CONGO

Kinshasa, le 21 SEP. 2021

LE GOUVERNEUR

COMMUNIQUE

La Banque Centrale du Congo porte à la connaissance du public que les réserves de change de la République Démocratique du Congo se sont situées à 3.356,76 millions de dollars américains (USD) au 17 septembre 2021, contre 708,89 millions de USD en décembre 2020, ce qui a porté la couverture d'importations des biens et services à 3 mois.

Parmi les facteurs explicatifs de cette évolution, on peut citer :

1. Les opérations habituelles de la BCC sur le marché de changes pour acheter des devises, et racheter les recettes fiscales en devises.
2. L'encaissement du financement du Fonds monétaire international (FMI) au titre de la Facilité Élargie du Crédit (FEC), relatif à la mise en œuvre du programme économique du Gouvernement.
3. L'encaissement de l'allocation des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI équivalant à 1,5 milliard de USD au 17 septembre 2021. Cet encaissement fait suite à la décision du G-20, par l'entremise du Conseil d'administration du FMI, de procéder à l'augmentation des allocations des DTS, dans le contexte de la lutte contre les effets néfastes de la pandémie de Covid-19, pour tous les pays membres du FMI. Cet encaissement a permis de renforcer les réserves de change qui, comme indiqué dans le graphique ci-dessous, étaient déjà sous une tendance haussière depuis avril 2021, atteignant 1.785,38 millions de USD au 27 août 2021, quelques jours avant le décaissement de l'allocation des DTS en faveur de la RDC.

Graphique : Réserves de change de la RDC, décembre 2020-septembre 2021 (En millions de USD)

Source : Banque Centrale du Congo.

Il convient de relever que les réserves de change soutiennent la résilience économique d'un pays dans la mesure où elles permettent d'assurer la riposte en cas de choc contre la monnaie nationale, en vue de préserver la stabilité de celle-ci. Il est donc impérieux que ces réserves soient suffisamment élevées et couvrent, au minimum, 3 mois d'importations des biens et services.

MALANGU KABEDI MBUYI